



RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Grenoble, le 15 mars 2020

La rectrice de l'académie de Grenoble

à

Mesdames et Messieurs les personnels de
l'académie de Grenoble

Cabinet

Réf N° *2020-032*

Affaire suivie par
Aymeric MEISS
Ce.cabinet@ac-
grenoble.fr

Rectorat
7, place Bir-Hakeim
CS 81065 – 38021
Grenoble cedex 1

Objet : Dispositions relatives au Coronavirus Covid19

Le Président de la République a annoncé jeudi 12 mars au soir des mesures exceptionnelles pour faire face à l'urgence de santé publique de portée internationale qui touche notre pays. A compter du lundi 16 mars 2020 et jusqu'à nouvel ordre les élèves ne seront plus accueillis dans les écoles, les collèges et les lycées, ni dans les universités. Cette annonce a été suivie samedi soir par le communiqué du premier ministre qui fixe le cadre du dispositif mis en place sur le territoire national. Il précise notamment que chacun de nous doit impérativement limiter ses déplacements et les contacts.

Ces mesures visent à protéger la population et à ralentir la propagation du virus tout en maintenant les activités nécessaires à l'exercice de nos missions. En cette période de crise, nous devons répondre à deux objectifs essentiels : **soutenir les personnels de santé** et **assurer la continuité administrative et pédagogique**.

Accueil des enfants des personnels de santé

Les personnels de santé, dont l'action dans cette crise est fondamentale, doivent pouvoir exercer leurs métiers dans les meilleures conditions. Nous devons faire preuve de civisme et de solidarité et nous mobiliser pour accueillir leurs enfants, s'ils ne disposent d'aucune solution alternative de garde, par petits groupes de 10 élèves au maximum. J'en appelle donc à votre engagement et votre volontariat pour que nous puissions remplir cette mission essentielle.

Continuité administrative

Les services académiques sont pleinement mobilisés. Un plan de continuité administratif a été mis en place afin de sécuriser les activités principales de l'éducation nationale dès le mercredi 26 février 2020.

Ma priorité est de garantir la sécurité et la santé des personnels. Afin de limiter les déplacements, les réunions et les contacts, nous engageons dès lundi une action massive d'organisation du télétravail pour permettre au plus grand nombre de travailler depuis son domicile, si cela est possible. Les déplacements, les réunions, les contacts doivent être strictement limités. Le travail à distance doit être massivement utilisé, partout où cela est possible. Pour les personnels les plus fragiles face aux virus, le travail ne doit plus être exercé en présentiel.

Ces consignes s'appliquent aux écoles, aux établissements et aux services déconcentrés.

Continuité pédagogique

Depuis la rentrée des vacances scolaires d'hiver, nous avons collectivement œuvré pour sécuriser les élèves et les accompagner dans leurs apprentissages. Ces deux points essentiels, au cœur de nos missions, se poursuivront dès lundi, portés par un plan de continuité pédagogique exceptionnel et inédit qui vise à maintenir le lien avec les élèves, à entretenir les connaissances déjà acquises par ces derniers tout en permettant l'acquisition de nouveaux savoirs :

- Ce lien avec l'école et les apprentissages doit être maintenu sous des formes différentes via un travail à distance. Les activités proposées s'inscrivent naturellement dans le prolongement de ce qui s'est fait en classe auparavant et/ou dans une préparation possible de ce qui sera fait dès le retour dans l'établissement.
- Les familles, partenaires au centre du dispositif, doivent être régulièrement informées, rassurées, accompagnées dans cette continuité pédagogique, notamment dans l'explicitation de la progression des apprentissages.
- Les chefs d'établissements et les directeurs des écoles sont vos relais privilégiés pour l'accompagnement de la mise en place de cette continuité.
- Ils seront parfois amenés à vous solliciter à distance pour des travaux d'équipes visant à réguler les dispositifs mis en place et maintenir la continuité des activités (conseils de classe, conseils de cycle, orientation par exemple).
- Les corps d'inspection sont mobilisés, disponibles et en appui. Les équipes d'enseignants ne doivent donc surtout pas hésiter à les solliciter.
- Enfin les services académiques liés au numérique éducatif (DANE) apporteront la formation ou l'accompagnement nécessaire à la prise en main du dispositif du CNED « Ma classe à la maison ».

Une cellule de continuité pédagogique a été mise en place pour vous accompagner. Les services académiques se placent, via votre supérieur hiérarchique, à vos côtés pour identifier toutes les questions qui pourraient se poser et y répondre.

Je vous rappelle que les personnels devant garder leurs enfants peuvent bénéficier d'une autorisation spéciale d'absence. Je vous remercie par ailleurs de vous rapprocher de votre supérieur hiérarchique pour toute situation particulière.

La communication relative à l'évolution de la situation locale ou académique vous sera transmise régulièrement et directement par vos supérieurs hiérarchiques. Par ailleurs, je vous invite à vous reporter régulièrement sur les sites du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse <https://www.education.gouv.fr/info-coronavirus> et de l'académie de Grenoble www.ac-grenoble.fr.

L'implication de chacun dans la co-construction de solutions bienveillantes et les plus adaptées est indispensable pour faire face à la situation.

Bien consciente de l'investissement important qu'impose cette situation exceptionnelle, je tiens à vous remercier, tout particulièrement, pour votre engagement et votre mobilisation.



Hélène Insel